

# Gorges

(<http://www.gorges44.fr/>)

Bienvenue-sur-Sèvre

(<http://www.gorges44.fr/>)

---

## Démarchage abusif

📍 Catégories site Gorges, Ville de Gorges

📅 publié le 14-03-2020

### Attention au démarchage à domicile abusif ou frauduleux

La mairie reçoit régulièrement des signalements de démarchages frauduleux à domicile par des personnes peu scrupuleuses. Actuellement aucun démarchage n'a été accordé par la mairie.

Des Gorgeois ont signalé à la mairie, le passage de démarcheurs à domicile, notamment dans le secteur des énergies, traitement des charpentes....

Soyez vigilant, ces personnes n'ont pas reçu d'accréditation. La mairie vous invite à rester vigilants et être conscients de vos droits ! Être sollicité à son domicile par des démarcheurs met l'acheteur potentiel dans une situation difficile. Il est souvent plus difficile de dire non à un vendeur dans son salon que dans un magasin où il suffit de quitter les lieux. On risque donc de signer un contrat ou d'acheter des produits qui ne sont pas ce à quoi nous nous attendions !

Le démarchage à domicile donne parfois lieu à de véritables abus ! Le code de la consommation, soutenu par la réglementation européenne\*, protège les consommateurs qui se retrouvent dans cette situation.

Dans tous les cas :

Vous disposez d'un délai de 7 jours pour vous rétracter de votre engagement (que ce soit dans le cadre d'un achat, d'un abonnement ...)

Le démarcheur doit vous donner un exemplaire du contrat que vous venez de signer;

Ne payez jamais rien avant l'expiration du délai de rétractation ! (Sauf s'il s'agit d'un abonnement à un journal, seule exception à la réglementation !)

Le mieux est donc de rester TRÈS VIGILANT, et de ne pas croire aux miraculeuses économies et autres bonnes affaires tombées du ciel !

\* Source : Portail de la consommation de l'Institut national de la consommation